

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 SEPTEMBRE 2017
OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR

J.P.Morgan

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE
ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'ALTICE FRANCE S.A. ET DE SFR GROUP

PRIX DE L'OFFRE :

34,50 euros par action SFR Group

DUREE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation



Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par Altice France S.A. et SFR Group en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II. du Code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions SFR Group qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Altice France S.A., moyennant une indemnisation de 34,50 euros par action SFR Group, nette de tous frais.

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 19 septembre 2017, apposé le visa n°17-501 sur la note d'information établie conjointement par Altice France S.A. et SFR Group relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Altice France S.A. et portant sur les actions SFR Group (l'« **Offre** »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Altice France S.A. et de SFR Group ont été déposés auprès de l'AMF le 19 septembre 2017 et sont mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet du groupe Altice (www.altice.net), de SFR Group (www.sfr.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Elle peut être obtenue sans frais auprès de :

SFR Group
1, square Béla Bartók
75015 Paris
France

BNP Paribas
4, rue d'Antin
75002 Paris
France

J.P. Morgan
14, place Vendôme
75001 Paris
France

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Altice France S.A. est disponible sur les sites Internet du groupe Altice (www.altice.net) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de BNP Paribas et J.P. Morgan aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SFR Group est disponible sur les sites Internet de SFR Group (www.sfr.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de SFR Group à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet.